



PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE

Vesoul, le 20 septembre 2018

SECHERESSE EN HAUTE-SAÔNE :

**face à une situation de crise qui se développe,
il est important de respecter les mesures de restriction des usages de l'eau**

Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône, a présidé le **Comité départemental de suivi de la sécheresse** jeudi 20 septembre, en présence des différents acteurs concernés.

La situation météorologique reste **exceptionnelle**, avec la combinaison inédite d'un niveau de sécheresse sans précédent depuis 1959 et d'un niveau des températures qui n'a jamais été aussi élevé depuis 2003.

L'indice d'humidité des sols continue de baisser, atteignant des niveaux très proches des records de 2003 et 1959. Et près d'un tiers des stations de mesure des cours d'eau montre un niveau sec ou presque sec.

Les **prévisions** pour les jours à venir annoncent une fin de mois sans pluie significative et avec des températures au-dessus des normales saisonnières.

L'alimentation en **eau potable** n'est pas actuellement remise en cause et fait l'objet d'une surveillance étroite.

Concernant les mesures de restriction déjà prises, il est important de les faire davantage connaître. Un effort pédagogique a été mené par les différents services et une phase de **contrôle systématique et de verbalisation** s'est désormais ouverte, avec trois verbalisations déjà effectuées par la gendarmerie ou l'agence française de la biodiversité (deux pour arrosage de prairie, une station de lavage automobile).

Les cinq **entreprises les plus consommatrices d'eau** du département ont en outre fait l'objet de démarches particulières (activation à un niveau plus élevé des mesures d'économie d'eau), qui vont être prolongées désormais pour les cinq suivantes.

L'arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau va être modifié afin **d'étendre le niveau « crise » à la basse vallée de l'Ognon**. Seul une partie de l'ouest du département (secteur Saône amont) reste au niveau inférieur d'alerte renforcée.

Enfin, un travail important qui associe la **profession agricole**, est mené afin d'évaluer l'impact de la sécheresse sur les exploitations agricoles, en vue d'une éventuelle mise en œuvre de la procédure des calamités agricoles. Des mesures d'aide sont aussi mises en place, notamment au niveau fiscal, des charges sociales et des avances de paiement des aides européennes. Une réunion de travail avec les représentants agricoles se tiendra le 24 septembre à cette fin.

Par ailleurs, les maires doivent prévenir l'Agence Régionale de Santé avant d'éventuelles ruptures d'alimentation en eau potable afin qu'une mise en recharge en amont des unités de potabilisation puisse être anticipée.

Pour toute question relative à l'application de ces restrictions, il est possible de contacter le service Environnement et Risques de la Direction Départementale des Territoires à l'adresse électronique suivante : ddt-ser@haute-saone.gouv.fr.

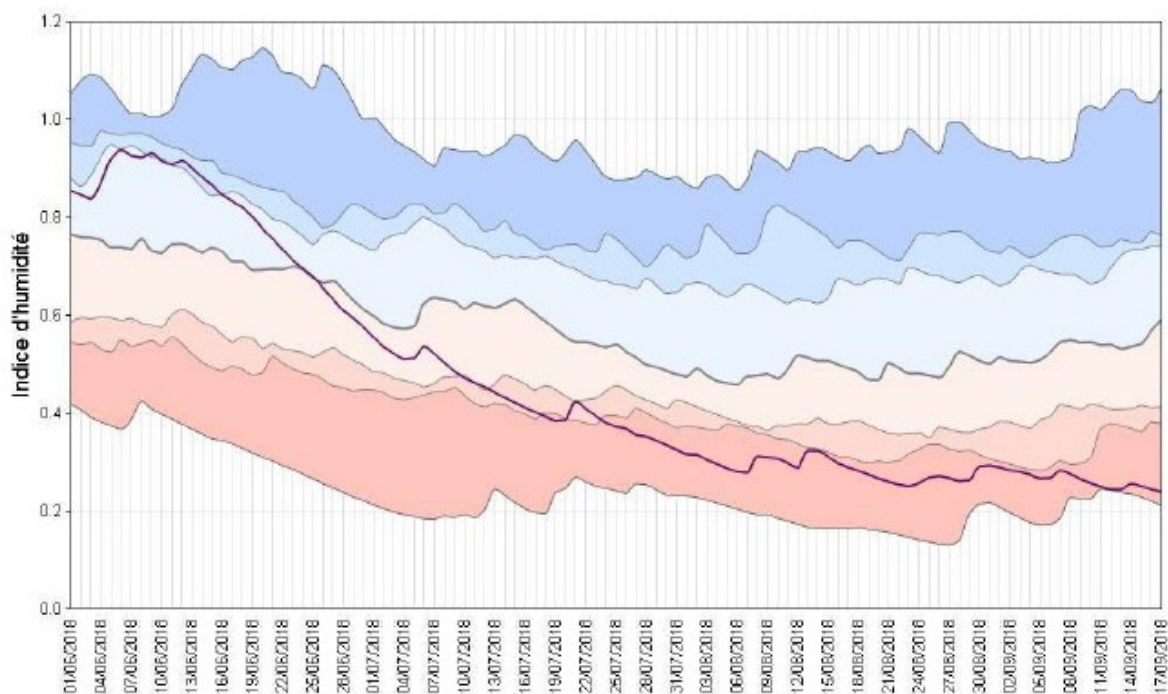
Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris peuvent être consultés sur les sites de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté :

- www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-bulletins-hydrologiques-de-2018-a7426.html

- Propluvia <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Indice d'humidité des sols agrégé en Haute-Saône du premier juin au 17 septembre 2018

Source : Météo France



CONTACT PRESSE

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr